

## FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

NUMÉRO DE LA DEMANDE

Réservé à l'usage interne

### IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

NOM DE FAMILLE	PRÉNOM
ADRESSE (NUMÉRO, RUE, VILLE)	CODE POSTAL
TÉLÉPHONE	AUTRE TÉLÉPHONE
COURRIEL	

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA DEMANDE

DATE DE L'ÉVÉNEMENT (ANNÉE/MOIS/JOUR)	HEURE	NUMÉRO DU RAPPORT DE POLICE (S'IL Y A LIEU)
LIEU DE L'ÉVÉNEMENT		MONTANT RÉCLAMÉ

### DESCRIPTION DE LA CAUSE DES DOMMAGES

### DESCRIPTION DES DOMMAGES SUBIS (inclure tout document pertinent, telles photographies, factures, évaluation, etc.)

<hr/> DATE (ANNÉE/MOIS/JOUR)	<hr/> SIGNATURE
------------------------------	-----------------

#### IMPORTANT

Afin de conserver ses droits concernant un dédommagement pour un préjudice matériel ou corporel, le réclamant doit obligatoirement transmettre au service du greffe de la Ville de Maniwaki, un avis de réclamation écrit dans les 15 jours suivant la date de l'événement sous peine de refus de sa réclamation.